

TD5 : Présentation des outils de protection

1. la planification d'utilisation des terres :

Le terme de planification de l'utilisation de la terre est composé de deux mots à définir : planification puis l'utilisation des terres. Le mot « ordre » signifie ordre et organisation et Considérez ce qui existe pour l'améliorer. Le « territoire » est l'espace déterminé dans lequel il est exploité l'autorité d'un Etat ou d'un groupe.

Par conséquent, la planification de l'utilisation des terres est une étude et l'application des procédures législatives et réglementaires, économiques liés aux territoires visant à promouvoir une distribution cohérente de la population et des activités et des équipements dans tous les territoires nationaux afin d'améliorer la qualité des écosystèmes et la promotion du développement économique.

2. Techniques de planification des terres :

Ils soulignent l'importance des écosystèmes naturelles et les services qu'ils nous fournissent (eau, air, sol). Pour permettre la ville d'être compatible avec la nature, et par conséquent, améliorer la qualité des écosystèmes.

2.1. La méthode de « planification écologique » :

C'est un style de planification de l'utilisation des terres basé uniquement sur les données économiques (démographie, et les normes d'équipement, etc.) mais en même temps compte tenu des facteurs environnementaux Biophysique : Terre, climat, eau, sol, plantes et animaux...

Le principe est de ne pas seulement réfléchir à la production, mais aussi de prendre en compte la qualité de l'environnement (Services fournis par le système intérieur : photosynthèse, cycle d'eau, cycle L'azote, l'approvisionnement en air propre, l'eau propre, l'oxygène, etc.).

Il peut être défini comme : "Le processus de préparation d'un travail raisonnable relatif à un environnement particulier ou un aspect spécifique des ressources naturelles, visant à améliorer l'optimisation de la capacité et de la qualité d'environnement ».

2.2. Développement des bâtiments et des équipements : guide pour le développement des bâtiments en profit de l'environnement.

2.3. Distribution des zones : détermination de l'utilisation des terres (détermination des frontières de la zone agricole protégé (ZAP), dont la conservation est d'une importance générale soit en raison de la qualité de sa production, soit son emplacement géographique.

3. Techniques de protection des zones agricoles et naturelles :

Il existe deux types de mesures pour protéger les espaces :

3.1. Mesures de protection spécifiques :

il se compose d'une concentration de protection sur un type de ressource spécifique ou d'un individu vivant de la biosphère.

Il s'agit soit d'une mesure pour protéger une ressource spécifique, soit pour protéger tout ce qui est menacé, indépendamment de sa valeur, c'est tout simplement parce qu'elle semble menacée ou rare. Il s'agit de la classification des espèces menacées à l'extinction pour interdire la pêche et le commerce, ou pour protéger un endroit particulier où il y a des espèces très rares.

3.2. Mesures de protection générales :

A) une mesure couvrant tous les éléments naturels d'un endroit, tels que les parcs ou zones sauvages ou même des politiques de travail plus larges, telles que les conventions internationales sur la biodiversité ou climatique. Les mesures qui affectent toutes les actions humaines qui peuvent dégrader la sécurité de la nature.

B) "Taxes environnementale" ou "droit à la pollution", c'est-à-dire la définition de la limite maximale des critères d'émission autorisés pour les polluants et le paiement de compensation en cas de dépassement de ces critères, Ce sont aussi des mesures à prendre parce qu'elle ne limite pas l'espace en particulier, mais elle importante pour les individus ou les entreprises.

Les zones protégées reflètent clairement cette différence entre les mesures spécifiques et les mesures Général :

- Quelqu'un de ces espaces ont un but spécifique et sont liés à un type particulier ou biologique vitale. Par exemple : ZNIEFF (Zones d'intérêt naturel écologique ou animale ou végétale), sites Natura 2000 et sites de la convention de RAMSAR sur les terres humides.

- Les autres sont plus universels, c'est-à-dire qu'ils sont souvent de plus grands superficie et en ce qui concerne la protection de l'espace ou de la nature dans son ensemble, par exemple : des parcs naturels nationaux ou régionaux, des réserves naturelles ou des réserves intégrées.

4. différents outils pour protéger les espaces agricoles et naturels :

Pour protéger les espaces naturels, de nombreux outils ont été développés et sont divisés en trois facteurs : la protection réglementaire, la gestion des terres et les conventions.

4.1. Les outils d'organisation :

Ce sont des outils définis par la loi qui visent à protéger la nature, notamment les sites menacés d'extinction qui nécessitent une intervention humaine. Il s'agit :

- Les réserves naturelles nationales et régionales
- Les réserves biologiques
- Protection de la pêche et de la vie naturelle nationale
- Parcs nationaux
- Des parcs marins naturels.